



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2013

COGRA 48
Société Anonyme au capital de 1 832 307 €
Siège social : Zone de Gardès
48000 MENDE
RCS MENDE B 324 894 666

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et aux statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 30 Juin 2013, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Le commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toute information quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R 225-102 alinéa 2 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices. Nous reprenons, ci-après, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Nous annexons également un tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital conformément aux dispositions de l'article L225-100 du Code de Commerce.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons, tout d'abord, que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, tant au niveau de la présentation qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 13 978 252 Euros contre 13 047 020 Euros pour l'exercice précédent.

La ventilation du chiffre d'affaires est la suivante :

En Euros	Total	Dont export
Ventes de marchandises	3 857 331	556 117
Production de biens	13 035 265	3 832 629
Prestation de services	85 657	0

La saison 2012-2013 a été marquée par une demande accrue, probablement due à une réorganisation des circuits de distribution au niveau européen, et par une persistance inhabituelle au printemps. Les stocks importants ont été facilement écoulés sur la base d'un engagement conclu avec nos clients historiques.

Notre réseau de revendeurs a continué de progresser, illustrant ainsi la pertinence de notre modèle qui permet d'offrir des garanties à la fois sur les appareils et sur le combustible.

Le résultat de l'exercice 2012-2013 s'établit à - 182 260,65 Euros contre 348 016,44 Euros pour l'exercice 2011-2012.

Ce résultat a été obtenu après

- Dotation aux comptes d'amortissement des immobilisations de 736 089 €
- Dotation aux comptes d'amortissement des charges à répartir de 0 €

(Ces chiffres étaient respectivement, au 30 Juin 2012, de 704 237 € et de 0 €)

Il inclut un résultat financier négatif de (79 888 €). Au 30 Juin 2012, ce même résultat financier était négatif de (95 614 €). L'évolution de ce poste provient d'une charge d'intérêts un peu moindre mais aussi de produits financiers plus importants résultant des excédents de trésorerie.

Le déficit que nous enregistrons cette année trouve son origine dans la vétusté et l'obsolescence de l'usine de Mende dont les inconvénients ont été accentués par un climat exceptionnellement humide. La production de ce site a été définitivement arrêtée le 3 août 2013.

Enfin, la construction de l'usine de Sévérac le Château a été lancée le 8 avril 2013 et les premiers granulés ont été produits à la mi-septembre.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 30 juin 2012, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Aucune prise de participation significative n'a été réalisée par COGRA 48 au cours de l'exercice.

PERSPECTIVES POUR LA SAISON 2013-2014

Il serait bien téméraire d'annoncer ce que sera le marché cet hiver. Compte tenu des indices dont nous disposons, nous anticipons cependant une demande soutenue. L'augmentation de notre capacité de production avec la nouvelle usine permet de penser que notre société sera plutôt bien placée pour répondre aux besoins de la clientèle.

Nous avons bon espoir de développer les ventes de poêles et chaudières en direct à proximité de nos usines comme à travers le réseau de distributeurs. La performance de notre modèle semble faire de plus en plus d'adeptes..

ANALYSE RELATIVE A LA SITUATION FINANCIERE ET A L'ENDETTEMENT

Nous vous invitons à consulter le bilan et l'annexe au 30 juin 2013 afin d'obtenir les informations relatives à l'endettement de notre société. Nous complétons cette information par la présentation des ratios suivants:

Ratios	30/06/13	30/06/12	30/06/11	30/06/10
Autonomie financière	51,85 %	74,12 %	37,99 %	43,25 %
Endettement	26,40 %	7,25 %	18,09 %	23,15 %
Taux d'intérêt financier	0,54 %	0,72 %	0,92 %	1,22 %
Endettement/CA H.T.	43,39 %	19,37 %	43,99 %	39,69 %
Indépendance financière	43,94 %	56,55 %	33,79 %	30,50 %

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, qui s'élève à – 182 260,65 Euros au report à nouveau.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois derniers exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes
2011-2012	0 €
2010-2011	24848 € (3,6 €/action)
2009-2010	17255 € (2,5 €/action)

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6-1 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs visées par ce texte.

En euros	Dettes non échues			Dettes échues
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	Plus de 60 jours	
	Au 30/06/2013	Au 30/06/2013	Au 30/06/2013	
Total des dettes fournisseurs	2 121 983			

En euros	Dettes non échues			Dettes échues
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	Plus de 60 jours	
	Au 30/06/2012	Au 30/06/2012	Au 30/06/2012	
Total des dettes fournisseurs	1 206 761			

DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital.

A cet égard, nous vous informons que les actionnaires ci-dessous détiennent chacun plus de 5 % du capital social et des droits de vote de la société au 30 juin 2013.

Nom	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de voix
SELO	123 400	5,18 %	246 800
SOFILARO	232 531	9,76 %	327 112
NEXTSTAGE	201 346	8,45 %	201 346
LOZERE HABITATIONS	523 200	21,96 %	1 046 400

Aucune convention n'a été passée avec l'un des administrateurs nécessitant l'approbation prévue par la loi.

Mandats exercés par les administrateurs de la société :

Noms	Mandat Cogra	Autres mandats
Bernard CHAPON	Administrateur Président Directeur général	Caisse locale du Crédit Agricole (Mende) : Administrateur ; Conseil départemental Crédit Agricole (Lozère) : Administrateur ; La Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc : Administrateur.
Philippe BARDON	Administrateur	S.A. H.L.M. Lozère Habitation : Président du Conseil d'administration
Guy BLANC	Administrateur	La Caisse locale Crédit Agricole (Mende) : Administrateur La SA HLM LOZERE HABITATION – Mende

Laurent BRIEU	Administrateur	SOFILARO SAS : Président SOFILARO Gestion : Président SORIDEC : Censeur Sud de France Développement : Administrateur Mistral Investissement : Administrateur
Jean-Claude ENGELVIN	Administrateur	Engelvin Bois (Mende) : Administrateur ; Engelvin Bois Moulés (Mende) : Administrateur.
Jean GALLIEN	Administrateur	GALLIEN BOIS IMPREGNES : Administrateur FEDERATION NATIONALE D'IMPREGNATION DU BOIS (FNIB) : Président
Jean-Louis VIDAL	Administrateur	Mas de la Klé (Frontignan) : administrateur

REMUNERATIONS ET AVANTAGES RECUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Il n'a été versé aucune rémunération ni été accordé aucun avantage aux mandataires sociaux durant l'exercice.

OPERATIONS REALISEES SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE PAR LES DIRIGEANTS OU HAUTS RESPONSABLES ET PAR LES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Aucune opération sur les actions de la société ou transaction sur des instruments financiers n'ont été réalisées par une des personnes mentionnées ci-dessus.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES DE MARCHÉ

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas de risques significatifs.

La société a également procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS DE LA SOCIETE

L'autorisation issue de la septième résolution de l'Assemblée Générale du 9 novembre 2012 vient à échéance le 09 mai 2014 mais de façon à se donner une plus grande marge de manœuvre le Conseil d'Administration prévoit d'en demander le renouvellement pour une nouvelle période de dix-huit mois.

ACTIONNARIAT DES SALARIES

Conformément à l'article L 225-102 alinéa 1 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance l'état de la participation des salariés au capital social de notre société au dernier jour de l'exercice.

Cette participation est de 0 %.

Résultats des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	30/06/2013	30/06/2012	30/06/2011	30/06/2010	30/06/2009
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	1 786 792,50	1 667 071	1 035 300	1 035 300	1 035 300
b) Nombre d'actions émises	2 382 390	2 222 761	1 380 400	6 902	6 902
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	16 678 252	13 047 020	10 352 858	9 055 444	8 939 328
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	563 794	1 236 261	1 017 812	947 151	755 055
c) Impôt sur les bénéfices	175 448	175 448	80 732	55 461	15 482
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	563 794	1 060 813	937 080	891 690	739 573
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	(182 261)	347 016	162 014	108 485	35 151
f) Montants des bénéfices distribués	0	24 848	17 255	17 255	17 255
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0	0	1	129	107
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0	0	0	16	5
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	3	3
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	39	39	36	36	36
b) Montant de la masse salariale	1 181 390	1 133 525	1 025 810	986 667	912 742
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	501 241	486 216	437 863	423 322	384 213

Tableau des délégations (augmentation de capital - Article L. 225-100 du Code de Commerce)

	Source (Date de l'AG et n° de la résolution)	Durée de la délégation	Montant maximum de l'augmentation de capital	Montant nominal maximum des valeurs mobilières	Caractéristiques
Emissions avec droit Préférentiel de souscription	AGM du 16 MAI 2011 24° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription	AGM du 16 MAI 2011 25° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	AGM du 16 MAI 2011 27° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.		Incorporations de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible sous forme d'attribution d'actions gratuites aux actionnaires ou élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par combinaison des deux procédés.

Augmentation de capital au bénéfice d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de Commerce	AGM du 16 MAI 2011 30° Résolution	18 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement. A ce montant de 1.500.000 € s'ajoute le montant des éventuelles augmentations de capital supplémentaires susceptibles d'être opérées.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.
Emission réserves au personnel salarié	AGM du 16 MAI 2011 28° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	

Augmentation de capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription sans offre public dans la limite de 20 % du capital social par an	AGM du 16 MAI 2011 31° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	Emissions d'actions seront réalisées par des offres visées au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier et dans la limite de 20% du capital social de la société par an. Possibilité de limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins les ¾ de l'émission décidée ou de répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre	AGM du 16 MAI 2011 32° et 34° Résolutions	38 mois à compter de la date de l'AGM			Délégation pour procéder en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société, au profit des membres du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux ainsi qu'aux mandataires sociaux éligibles. Les attributions d'actions gratuites ne pourront excéder un montant maximal de 1.500.000 €. L'attribution d'actions ne deviendra définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans et les bénéficiaires devront conserver lesdites actions pendant une durée minimale de 2 ans.
Consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la société	AGM du 16 MAI 2011 33° Résolution	38 mois à compter de la date de l'AGM			Délégation pour consentir en une ou plusieurs au profit des membres du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux ainsi qu'aux mandataires sociaux éligibles des options donnant droit par exercice à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, ainsi que des options donnant droit par exercice à l'acquisition d'actions existantes de la société provenant de rachat. Le nombre total des options qui pourront ainsi être

			<p>attribuées par le Conseil ne pourra donner droit aux bénéficiaires desdites options de souscrire et/ou acheter des actions représentant un montant nominal total supérieur à 10% du capital social au moment de l'utilisation de la délégation par le conseil.</p> <p>Le prix de souscription et/ou d'achat fixé par le Conseil ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action.</p>
Programme de rachat de ses propres actions par la société	AGM du 16 MAI 2011 22° et 36° Résolutions	18 mois à compter de la date de l'AGM	Achat en une ou plusieurs fois dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social.

Délibérations du Conseil faisant usage de ces délégations

Délibérations du Conseil d'Administration du 12 avril 2012	Décision d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription : <ul style="list-style-type: none">▪ Nombre totale d'actions nouvelles à émettre : 409.713, soit une augmentation de capital de 307.284,75 € et versement d'une prime d'émission d'un montant total de 1.741.280,25 €▪ La libération de la souscription devra être effectuée en totalité lors de la souscription (nominal et prime d'émission)▪ Période de souscription : du 17 avril au 4 mai 2012,▪ Les actionnaires pourront souscrire à titre irréductible à raison de 2 actions nouvelles pour 9 droits préférentiels de souscription.
Délibérations du Conseil d'Administration du 14 mai 2012	Les membres du Conseil d'Administration ont constaté que : <ul style="list-style-type: none">▪ Les demandes de souscription à titre irréductible présentées par les actionnaires et cessionnaires de droits préférentiels de souscription portent au total sur 174.150 actions nouvelles, soit 42,51% du nombre initial maximum d'actions nouvelles offertes,▪ Les demandes de souscription à titre réductible présentées par les actionnaires et cessionnaires de droits préférentiels de souscription portent au total sur 19.729 actions nouvelles, soit 4,81% du nombre initial maximum d'actions nouvelles offertes,▪ Les demandes de souscription à titre libre représentent 185.170 actions nouvelles, soit 45,20% du nombre initial maximum d'actions nouvelles offertes, Le conseil a réparti librement la totalité des actions nouvelles non souscrites à titre irréductible et à titre réductible. Le conseil d'administration a pris acte : <ul style="list-style-type: none">▪ que le nombre total d'actions nouvelles offertes souscrites, tant à titre irréductible, réductible que libre, s'élève à 379.049 actions, soit 92,52% du montant total de l'augmentation de capital,▪ que le produit brut de l'émission d'actions nouvelles s'élève ainsi à 1.895.245 €.▪ que le capital social s'élève donc à 1.667.070,75 € contre 1.382.784 € précédemment.
Délibérations du Conseil d'Administration du 11 juin 2012	Adoption du principe d'une augmentation de capital avec émission de Bons de Souscriptions d'Actions attribués gratuitement à tous les actionnaires actuels aux fins de les remercier de leur fidélité à travers l'attribution d'un bon qui sera valorisé sur le marché et qui n'entraînera pas de dilution pour ceux souscrivant à ces BSA, attirer de nouveaux investisseurs intéressés par le côté optionnel du BSA, permettre une levée de fonds à terme lors de l'exercice des BSA.